

## RAPPORT D'ACTIVITES

Notre engagement est triple :

- Aide aux Victimes de la Route,
- Lutte contre l'insécurité routière,
- Formation et soutien pédagogique.

### 1/ Actions auprès des victimes :

En 2013, nous avons eu 93 dossiers actifs c'est-à-dire avec interventions "lourdes" (écoute et/ou accueil des victimes, organisation du dossier médical, accompagnement chez un médecin expert de recours, chez un avocat, ...).

*Les dossiers gérés restent tout aussi difficiles à appréhender car au delà de l'aspect blessure physique, le psychologique prend de plus en plus d'importance.*

Et toujours un nombre important de renseignements téléphoniques.

Par le terme "**victimes**", il faut entendre en premier lieu la définition retenue par **la loi Badinter (05.07.1985)** : les passagers, les conducteurs non responsables, les piétons, les cyclistes, les personnes âgées de moins de 16 ans et de plus de 70 ans et celles titulaires d'une carte d'invalidité d'un taux > 80 %.

Nous ajouterons les conducteurs responsables protégés par un contrat protection conducteur.

Comme notre champ d'action se limite aux dommages corporels, nous retournons vers les associations de consommateurs tous les problèmes matériels, d'expertises de véhicules, d'application du contrat d'assurances.

Notre rôle est

- d'expliquer aux victimes :
  - o leurs droits mais aussi leurs devoirs,
  - o le contenu de la loi Badinter,
- de les aider à constituer leurs dossiers
  - o administratif,
  - o médical,
- de les guider vers un médecin de recours si elles le souhaitent,
- de leur expliquer le contenu d'une expertise médicale afin que tous leurs préjudices soient examinés correctement,
- de vérifier que la proposition financière soit conforme et aux conclusions médicales et à la jurisprudence,
- de les aider dans leurs relations avec leur avocat, en cas de saisie du TGI, pour que leur dossier soit le plus parfait possible,

Mais en aucun cas nous exerçons le recours.

## 2°/ Notre engagement Sécurité Routière :

Nos interventions de sensibilisation et de prévention sont importantes. Leur but étant que chaque conducteur ou futur conducteur ait une conduite la plus responsable possible.

Nos engagements Sécurité Routière et les actions menées par l'AAVR correspondent parfaitement aux objectifs définis par le DGO (*Document Général d'Orientations*), dans le cadre du PDASR (*Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière*).

Le DGO (Document Général d'Orientation) 2013 - 2017 s'est mis en place.

Il engage pour 5 ans les départements (actions et financements).

Son objectif: passer à moins de 2000 tués/an en 2020.

*Au niveau national*, 3 enjeux ont été fixés:

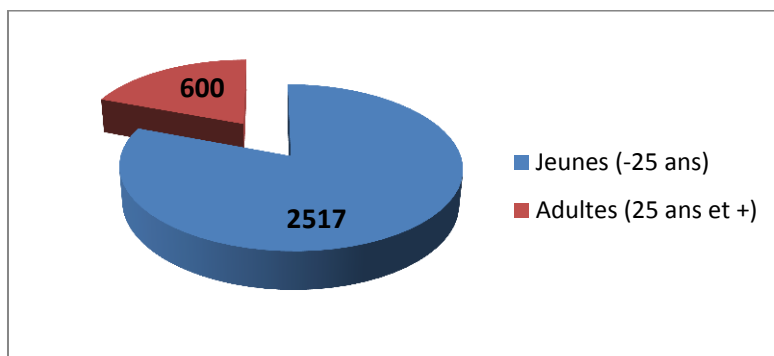
- alcool,
- les jeunes (-25 ans),
- les 2RM.

*Au niveau départemental*, 6 enjeux ont été fixés:

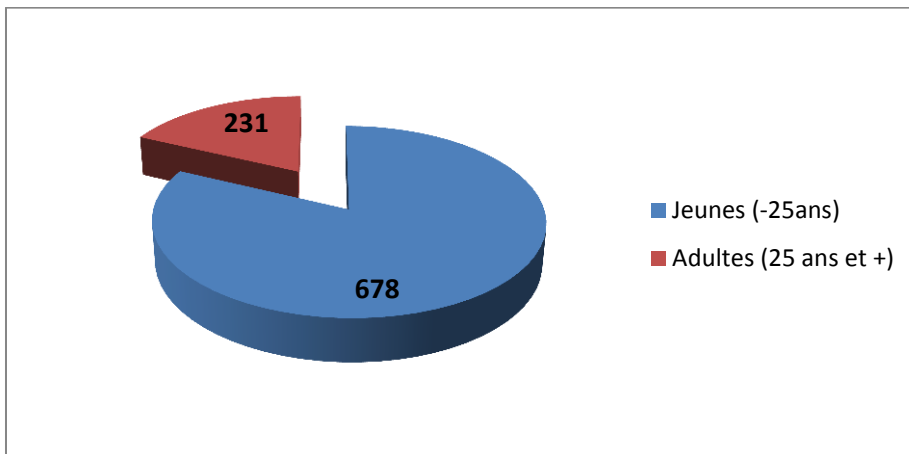
- alcool / **produits stupéfiants**,
- les jeunes (-25 ans),
- les 2RM,
- **les piétons**,
- **les RRP (Risques Routiers Professionnels)**,
- **les Comportements à Risques**

Nos interventions ont touchées directement **3 117 personnes**.

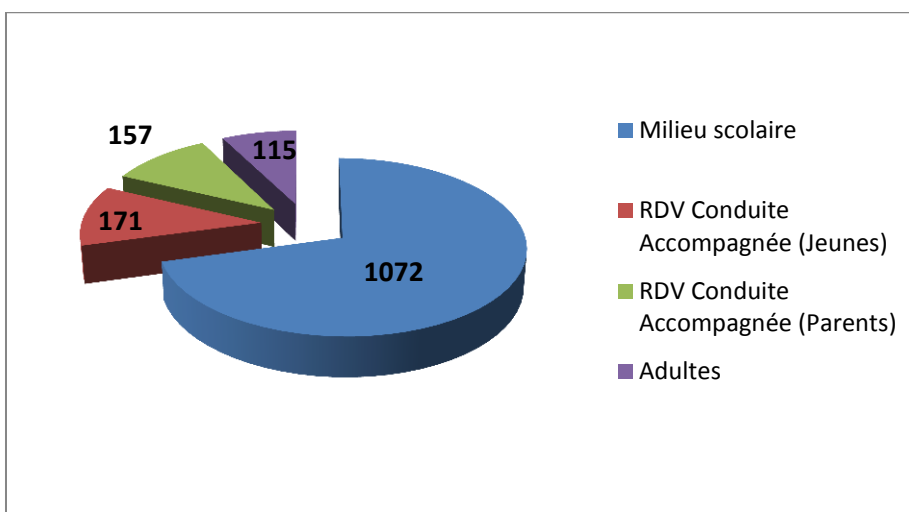
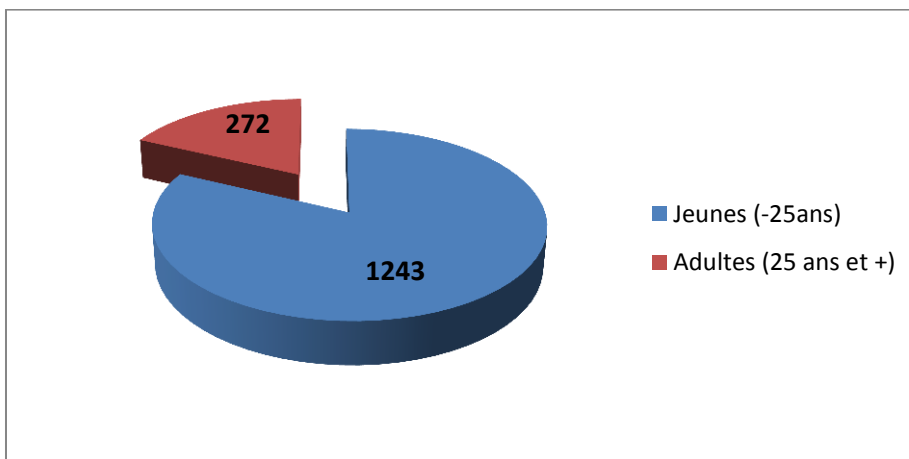
✚ **2 517 Jeunes** de moins de 25 ans.



✚ Les actions sur les **2RM** ont concerné **909 personnes** (hors crash test de Montbrison).



✚ Les actions sur l'**alcool** et les **produits stupéfiants** ont concerné **1 515 Personnes**.



✚ Les actions auprès des **piétons** ont concerné **38 personnes** (des Séniors).  
Pour mémoire, le Permis Piéton a concerné 520 élèves de classes primaires. Mais laissons aux organisateurs et aux enseignants la gloire de ce magnifique travail.

✚ Les actions de préventions aux **RRP** ont concerné 2 classes d'un lycée horticole dans le cadre du Permis CACES, soit **56 Jeunes**.

✚ Dans le cadre de la prévention des **Comportements à Risques**, nous sommes intervenus auprès de :

- 13 délinquants de la route (Ministère de la Justice),
- 37 autres personnes (Jeunes accidentés + parents + soignants),

soit, au total **50 personnes**.

L'activité de l'AAVR évolue, elle suit, voire anticipe, les enjeux nationaux et départementaux que sont les Jeunes. De nos interventions, nous pouvons dégager de grands axes d'orientation :

- 1- Mise en place d'un travail important au niveau des collèges dans le but d'aboutir au Permis AM et à une conduite propre et réfléchie.  
N.B. : Le BSR a été modifié et est devenu le Permis AM le 19.01.2013.
- 2- Les lycées qui nous font appel, sont très motivés et font un travail de qualité en amont et en aval de l'intervention.  
Le but est qu'à leur sortie du lycée, les Jeunes poursuivent leurs études et/ou puissent entrer dans la vie active en toute sérénité avec un permis tout neuf.
- 3- Les rendez-vous pédagogiques en auto-école nous offrent des moments rares où l'on peut s'adresser simultanément aux Jeunes et à au moins un des deux parents.
- 4- L'enseignement supérieur a une demande plus faible mais croissante. Les étudiants dans le cadre de leurs études ont une action de prévention à organiser, et doivent effectuer un travail de sensibilisation en amont.

### **3°/ AAVR : Outil pédagogique – Outil de formation :**

En 2013, Michel a suivi en tant que "tuteur"

- 2 Jeunes dames, aides-soignantes, admises en IFSI (concours interne).
- 2de ASSP de Verrières-en-Forez

Notre Président, ancien enseignant, attache beaucoup d'importance à ces soutiens et souhaite qu'ils se pérennisent dans les années à venir.

Il est aussi très exigeant sur la qualité pédagogique des interventions.

*Notre association est gérée comme une petite entreprise, sans pour autant en avoir la structure et les ressources financières, en effet nous fonctionnons avec des bénévoles dont les compétences et les disponibilités diffèrent.*

*Aussi, si de bonnes volontés voulaient bien se joindre à nous, nous serions enchantés de les accueillir.*

Isabelle TISSOT, Secrétaire